

puis comprendre qu'il soit nécessaire de payer deux commis, à raison de \$2,000 à \$3,000 par année. De plus le ministre a dit que si l'honorable député voulait consulter les comptes publics depuis la confédération, il pourrait trouver lui-même les divers articles. Je ne crois pas que ce soit très poli de la part de l'honorable ministre de faire une pareille réponse à n'importe quel membre du parlement.

L'honorable député de Halton a certainement le droit de présenter la motion à la Chambre; il a droit à ce que le rapport soit déposé, et je ne crois pas qu'il soit poli de dire à l'honorable député de feuilleter les comptes publics depuis la confédération. Je crois qu'il devrait pouvoir donner une autre excuse que celle-là.

Cette question demande l'attention des membres de cette Chambre, et s'ils ne s'en occupent pas, je suis certain que le peuple s'en occupera, et, lorsqu'il comprendra qu'un montant très considérable de l'argent du peuple est dépensé dans cette affaire de Rideau Hall, il demandera la réduction de ces dépenses à ceux qui occuperont les banquettes ministérielles, quels qu'ils soient. On a poussé les choses trop loin. J'ignore jusqu'à quel montant les dépenses se sont élevées sous le règne du gouvernement réformiste; je n'ai aucun moyen de le savoir; mais si elles étaient trop considérables alors, ce n'est pas une raison pour qu'elles le soient maintenant. Dans tous les cas, il est temps de mettre un terme à cela, et j'espère que les honorables députés prendront cette question en sérieuse considération. Je constate que les dépenses contingentes du gouvernement atteignent un montant énorme. L'an dernier, nous avons dépensé \$22,159.86 en sus du crédit voté pour les dépenses contingentes des divers départements et de l'hôtel du gouvernement. Il est temps que l'on mette fin à cet état de choses, et j'espère que le peuple insistera auprès de ses représentants, quel que soit le parti au pouvoir, pour qu'on y mette fin et qu'on ne gaspille pas ainsi l'argent du peuple.

La motion est rejetée.

M. McCRAVEY : Je demande :

Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un relevé détaillé, depuis la confédération, des traitements du gouverneur général et de son personnel; à qui des traitements ont été payés, chaque année, dans le bureau du gouverneur général, les noms, les montants payés à chacun, les fonctions de telles personnes avant d'entrer dans le dit bureau, leur nationalité et leur âge.

Je constate que dans l'espace de seize ans, les dépenses sous ce chef se sont élevées à \$945,340.10, soit une moyenne d'environ \$60,000 par année.

Sir HECTOR LANGEVIN : C'est là une des motions dont je viens de parler, et je regrette que l'honorable député de Wellington-Nord (M. McMullen) se soit formalisé du fait que j'ai référé aux comptes publics l'honorable autour de ces motions. Je ne sais vraiment pas à quel livre je pourrais le référer, si ce n'est aux comptes publics, et c'est la première fois que je vois un honorable député se formaliser de ce qu'un ministre réfère un député aux comptes publics. Je n'ai pas eu l'intention d'offenser l'honorable député, et l'auteur des motions n'a pas paru s'en formaliser. Cependant je suis encore obligé de le référer aux comptes publics pour cette motion. Il y trouvera, et nous y trouverons tous, — de sorte que cela ne s'applique à personne en particulier, car nous sommes tous dans la même position — quels sont les traitements du gouverneur général, de ses aides de camp, et des autres membres de son état-major; il y trouvera les noms de ceux à qui des salaires ont été payés, les montants payés, etc. Les seuls renseignements qu'il n'y trouvera peut-être pas, se rapportent aux occupations des employés avant leur entrée en service, leur nationalité et leur âge. Si l'honorable député faisait une motion spéciale à cet effet, nul doute qu'elle serait adoptée. Ceci semble être le même débat, mais je suppose que l'auteur considère qu'il faut un débat distinct pour chaque résolution, de sorte que je ne ferai aucune allusion à ce qui a été dit quant au montant

M. McMULLEN

payé pour combustible, pour éclairage, ou pour l'enlèvement de la neige, etc. Je parlerai de cela lorsque la motion sera présentée, mais j'espère que l'honorable député n'insistera pas sur sa motion; autrement je serai forcé de voter contre.

La motion est rejetée.

M. McCRAVEY : Je n'ai nul désir d'insister sur ces motions, mais je crois que, vu que la question est maintenant devant la Chambre, il est bon que nous comprenions la position une fois pour toutes, et pour cette raison je crois qu'il est de mon devoir d'insister. Je demande :

Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un relevé, depuis la confédération, du combustible et du luminaire dépensé pour Rideau Hall; le montant exact payé chaque année; à qui; la quantité et qualité du combustible acheté; le prix du bois, par corde, ou du charbon, par tonne, et aussi, les montants payés pour éclairage, chaque année, à qui soldés, le prix payé pour chaque article, et la quantité de chaque article.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il serait impossible au gouvernement de fournir les renseignements demandés par l'honorable député, et cela pour la raison suivante : Le parlement vote chaque année \$8,000 pour combustible et éclairage au Rideau Hall, et le montant est payé par versements trimestriels au gouverneur général, et avec ce montant il se pourvoit de combustible et d'éclairage.

Nous ne connaissons rien de la quantité et de la qualité du combustible; c'est sa propre affaire, et par conséquent nous ne pouvons pas produire les renseignements demandés. Je dois dire que ce montant est accordé chaque année, du consentement de la Chambre, et on a établi il y a quelques années qu'il était suffisant pour couvrir les dépenses du luminaire et du combustible.

M. McCRAVEY : Si le parlement croit qu'il doit affecter une certaine somme pour le combustible et le luminaire pour Rideau Hall, je ne vois pas pourquoi nous ne voterions pas une somme pour l'entretien du personnel du gouverneur général. Je vois qu'en 1878 nous avons payé \$10,211.10 pour le combustible et le luminaire de Rideau Hall; en 1879, \$7,723.06; en 1880, \$9,014.44; en 1881, \$9,312.10; en 1882, \$8,200; en 1883, \$8,200. M. l'Orateur, je n'ai plus qu'un mot à ajouter à ce que j'ai déjà dit. Je connais quelque chose en matière de charbon, et je n'hésite pas à dire que, avec l'argent dépensé pour le combustible et le luminaire à Rideau Hall, on pourrait approvisionner 1,000 habitants. Il y a plusieurs villages de 1,000 habitants, à qui cette somme suffirait chaque année.

La motion est rejetée.

M. McCRAVEY : Je demande :

Un état détaillé des frais d'entretien des jardins et terrains de Rideau Hall, depuis la confédération; à qui des deniers ont été payés pour ces travaux, les gages par jour de travail, et la nature des travaux faits pour les dits gages; aussi, la valeur des améliorations permanentes, s'il en est, compris sous le titre de frais d'entretien des jardins et terrains.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je viens de dire qu'il en coûterait au delà de \$2,000 pour préparer des rapports en réponse à ces motions. En autant que le gouvernement est concerné nous n'avons aucune objection à fournir les renseignements demandés, nous n'attendons qu'un ordre de la Chambre. Ces travaux sont tous sous le contrôle du gouvernement, et ils n'ont pas été ordonnés seulement par le gouvernement actuel, mais par nos prédécesseurs; et bien que ces renseignements soient dans les comptes publics, si la Chambre le désire, nous préparerons un état spécial, dût-il en coûter \$1,500 ou \$2,000, et demander cinq mois de travail. Nous n'avons aucune objection. Ainsi, M. l'Orateur, c'est à la Chambre de décider.

M. McCRAVEY : En réponse à l'honorable ministre, je dois dire que depuis 1868, \$52,616.16 ont été dépensés pour l'entretien des jardins et terrains de Rideau Hall. Tout ce que j'ai à dire, c'est que j'aimerais à savoir où cet argent a été dépensé.